

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

ARRÊTÉ du- 9 NOV. 2021

portant nomination d'un Commissaire du Gouvernement auprès du Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL)

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Vu la loi n°48-1228 du 22 juillet 1948 modifiée fixant le statut juridique des centres techniques industriels ;

Vu le code de la recherche, notamment l'article L521-5 relatif au rôle du commissaire du Gouvernement au sein du conseil d'administration d'un centre technique industriel ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R.822-1 relatif aux actions de développement agricole et rural ;

Vu l'arrêté du 12 février 2018 relatif à la qualification d'instituts techniques agricoles ou agro-industriels ;

Vu les statuts régissant le CTIFL, et notamment l'article 4;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Madame Laure-Anne MAGNARD cheffe du bureau « Fruits et Légumes et Produits horticoles » à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises **du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**, est nommée commissaire du Gouvernement et représentante de l'État pour le développement agricole et rural auprès du CTIFL, en remplacement de Monsieur Thomas Roche.

Article 2.-

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche et la directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le - 9 NOV. 2021

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation

Pour le ministre et par délégation,

Pour le ministre et par délégation
La Sous-directrice Filières agroalimentaires



Elodie LEMATTE